HONORAIRES CHIRURGICAUX
du Dr P E I G N E

Le Docteur PEIGNE, en qualité
d'Ancien **Assistant Spécialiste des Hôpitaux**
adhérant à la convention collective avec la Caisse Primaire d'Assurance maladie,
relève du **secteur II OPTAM** de cette convention.

A ce titre des dépassements d'honoraires sont appliqués pour les chirurgies réalisées au bloc opératoire.

Pour les chirurgies de paupières/strabisme/voies lacrymales, qui nécessitent du temps au bloc opératoire/en pré et post opératoire/une surspécialisation avec des temps de formation continue importants, et des cotations sécurité sociale peu adaptées à ces contraintes, les dépassements sont indispensables pour permettre une offre de soins de qualité et de proximité pour les patients (pas d'autre opérateur que Dr Peigne dans la région de Vannes pour les strabismes, peu d'opérateurs pour les paupières/voies lacrymales).

Pour la chirurgie de cataracte ils permettent de supporter les investissements matériels conséquents nécessaires à un équipement complet et récent permettant d'optimiser au maximum le calcul/positionnement d'implant conditionnant le résultat de la chirurgie (biomètre dernière génération, topographe/OCT segment antérieur, guidage per opératoire intégré dans le microscope).

Les montants des dépassements sont adaptés pour être bien pris en charge par la majorité des mutuelles et ne pas pénaliser le patient.

Le Dr Peigne est adhérent OPTAM (engagement à limiter les dépassements/part d'activité sans dépassements), les mutuelles remboursent en règle générale mieux les praticiens OPTAM.

Principales chirurgie réalisées	Dépassement honoraire
Cataracte implant monofocal standard	150,00 €
Cataracte implant intégrant correction réfractive (torique/multifocal/à profondeur de champ)	200,00 €
Chirurgie strabisme	150 à 250 € selon complexité
Injection toxine botulique dans les muscles oculomoteurs (dans le cadre du strabisme)	100,00 €
Chirurgie ectropion/entropion	150,00 €
Chirurgie ectropion complexe (avec greffe cutanée)	200,00 €
Chirurgie ptosis	200,00 €
Blepharoplastie bilatérale (hors chirurgie esthétique non conventionnée)	300,00 à 500,00 €
Exérèse carcinome/reconstruction	100 à 300 € selon complexité
Blepharoplastie + ptosis (ou autre procédure combinée)	300,00 à 500 €
Dacryocystorhinostomie	200,00 €
Intubation monocanaliculaire (stenose voie lacrymale)	100,00 €
Intubation bicanaliculonasale (stenose voie lacrymale)	150,00 €
Exérèse pterygion/autogreffe conjonctive	100,00 €

En cas de difficultés financières et en toute discrétion, merci de le signaler au médecin.